

# L'ÉLECTEUR

## JOURNAL DU SOIR

F. DELAND,  
Tabacconiste,  
DÉPÔT DE TIMBRES,  
ET JOURNAUX,  
284 Rue St. Jean,  
QUEBEC.

PLAMONDON & Cie., Editeurs-Propriétaires.

BUREAUX: 34, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-chef.

QUEBEC, 31 AOUT 1885

### L'assemblée de la Place St Pierre

#### GRANDE DEMONSTRATION POPULAIRE

#### CINQ MILLE PERSONNES PRESENTES

DISCOURS DE L'HON. W. LAURIER.—DE L'HON. C. A. P. PELLETIER, C. M. G.—DE L'HON. FRANÇOIS LANGE-LIER

#### EXPOSE COMPLET DE LA SITUATION POLITIQUE

Plus de 5,000 personnes s'étaient rendus hier à l'appel que l'hon. M. Laurier avait adressé à ses électeurs pour la voie de notre journal. Malgré des menaces constantes de pluie, en dépit des excursions qui le dimanche attirent tant de monde à la campagne, longtemps avant 3 heures de l'après-midi, la belle place St Pierre, à St Sauveur, était couverte de monde.

Sur l'estrade, flottaient les couleurs françaises et anglaises et partout autour de la place, on voyait le drapeau tricolore. A l'heure dite, l'hon. M. Laurier prit place à la tribune, accompagné d'un bon nombre d'amis, parmi lesquels on remarquait MM. Cléophas Rochette, F. Fortin, Louis Blouin, Barbeau, le Dr Dion, le Dr Gingras, de St Sauveur; MM. Jules Bourhard, Joseph Blondeau, Emile Jacot, Jos. Archer, senior; le Dr Guay, député de Lévis aux communes; Jos. Tarcotte, avocat, etc.

Le Dr Fiset, maire de St Sauveur présida l'assemblée et le Dr F. A. Dion fut prié d'agir comme secrétaire. Le président ouvrit la réunion par un petit discours plein de tact, disant que tout conservateur qu'il était, il acceptait avec plaisir la présidence de la première assemblée politique tenue sur la nouvelle place publique de St Sauveur, en sa qualité de maire de l'endroit, étant le maire des libéraux comme des conservateurs. Il présenta ensuite l'hon. M. Laurier à la foule.

Les discours, dont nous rapportons plus loin une analyse complète, ont duré près de quatre heures. C'était un spectacle admirable que cette foule compacte de 5000 personnes, écoutant les orateurs avec une attention religieuse, ne cessant de manifester ses sentiments avec cette spontanéité, cette unanimité qui distinguent la brave et intelligente population de Québec-Est.

#### DISCOURS DE L'HON. M. LAURIER

L'orateur a d'abord traité la question méconnue, dont il a fait l'histoire le plus complet qui ait encore été exposé de vant notre public. Il entend prouver que c'est le gouvernement de Sir John, de Sir Hector, de Sir Adolphe (Honte! Honte!) qui sont les vrais auteurs de la révolte, et non pas Riel, ni Gabriel Dumont, ni les autres chefs Métis.

Sa preuve, il la trouve dans les documents officiels.

Le gouvernement conservateur a acheté les Territoires du Nord-Ouest, sans se préoccuper aucunement des Métis qui occupaient alors le pays, et dont les terres ne tardèrent pas à tenter la cupidité des spéculateurs. Dans une brochure que publia Louis Riel en 1874, ces faits sont consignés: le Nord-Ouest avait été transféré au Canada en 1870, mais dès 1869, le gouvernement canadien y avait commencé des travaux publics sans même avoir obtenu l'autorisation de la compagnie de la baie d'Hudson, à l'égard de laquelle les agents canadiens affichèrent d'abord le plus profond mépris, de même qu'à l'égard des anciens colons; ils cherchèrent à s'emparer des plus belles terres des Métis, surtout à la Pointe-des-Chênes. C'était là une première provocation. La première insurrection éclata. Si elle ne s'étendit pas au-delà du Manitoba, c'est seulement pour la rai-

son que le gouvernement ne chercha pas à affirmer son autorité en dehors de cette région.

Sur les bords de la Saskatchewan, les Métis s'étaient établis sur des lots étroits de deux ou trois arpents de largeur sur une grande profondeur, comme la chose se pratique chez nous. Nous aimons la société, nous voulons nous tenir à proximité de nos parents et de nos amis. Ce n'est pas la même chose pour les Anglais; dans les cantons anglais de Mégantie, par exemple, la division rectangulaire est en faveur, mais dès qu'on arrive à Somerset on constate une différence, nos bons cultivateurs aiment à s'établir à proximité les uns des autres, de manière que les femmes puissent s'appeler d'une fenêtre à l'autre. Les Métis demandaient simplement au gouvernement: dans les terres inoccupées, divisez comme vous voudrez; mais dans les parties établies, respectez les droits acquis. C'est ce qui a été fait par le gouvernement McKenzie, comme la chose est facile à prouver: en avril 1877, l'hon. David Mills, ministre de l'Intérieur, dans une lettre au lieutenant-gouverneur Laird, disait: "On se propose, chaque fois qu'il se trouvera des établissements le long des rivières, d'adapter les arpentages aux dimensions des fermes telles qu'elles se trouvent, c'est-à-dire de leur donner dix ou vingt chaînes de front et assez de profondeur pour former une superficie de 160 acres." [Bravos.]

Malheureusement, il y eut changement de gouvernement en 1878 et en même temps changement de politique au Nord-Ouest.

Le principal bureau des terres se trouvait à Duck Lake; les Métis avaient beau s'y adresser, ils ne pouvaient pas obtenir leurs titres de propriété, on leur offrait de prendre chacun un quart de section, mais ils ne pouvaient accepter, parce que ce quart de section faisait partie de la propriété de leurs voisins. Dans le même temps, on faisait venir des émigrants étrangers qui acceptaient la nouvelle division sans difficulté, et les Métis se voyaient ainsi peu à peu dépossédés (Honte! Honte!) Il y a parmi les conservateurs beaucoup de gens qui ressemblent aux idoles des païens: qui ont des yeux et ne voient pas, des oreilles et n'entendent pas (rires), mais sûrement, ils devront se rendre à l'évidence des faits. Quelques-uns d'entre eux commencent à admettre "qu'en effet il y a eu quelques abus" (rires). Le 11 mars 1882, M. Duck, l'agent des terres de la Saskatchewan, écrivait au ministre de l'Intérieur pour lui demander s'il ne serait pas possible de faire arpenter de nouveau cette section en lots de rivière, considérant que la majorité des colons de la branche sud de la Saskatchewan avaient pris leurs terres en lots étroits avant l'arpentage. Le 21 octobre 1882, le député ministre de l'Intérieur répondait à M. Duck en ces termes laconiques, mais bien significatifs: "J'ai à vous informer que ce n'est pas l'intention du gouvernement de faire de nouveaux arpentages..... Veuillez en informer les personnes intéressées."

Ceci prouve que ce n'était pas l'agent des terres, mais le gouvernement lui-même, qui refusait de rendre justice aux Métis. Les choses n'en restèrent point là. Le 4 septembre 1882, 30 Métis adressèrent à Sir John McDonald directement une requête exposant que, forcés d'abandonner la chasse, ils avaient pris des terres sur la Saskatchewan et qu'après les avoir possédées pendant si longtemps et les avoir défendues au prix de leur sang contre les Indiens, ils avaient droit à une exception des réglemens et demandaient en conséquence un arpentage en lots de rivières. Les signataires de cette pétition étaient: Gabriel Dumont, blessé à Fish Creek, fugitif (acclamations); Baptiste Rochelot, prisonnier, attendant sa sentence; Patrice Touron, prisonnier, attendant sa sentence; Joseph Vandal, tué; Joseph Delorme, tué; Baptiste Vandal, prisonnier, condamné à sept années de réclusion au pénitencier; Adolphe Nolin, dans le même cas; Ignace Poitras, prisonnier, condamné à un an de prison; Maxime Poitras, prisonnier; Emmanuel Champagne, prisonnier, et plusieurs autres (Emotion visible). La réponse à cette pétition est datée du 13 octobre 1882; la voici en peu de mots: "En réponse, je suis chargé de vous demander d'informer les

pétitionnaires que, lorsque le temps en sera arrivé, les droits de chaque colon de bonne foi seront traités suivant leur mérite; mais que, quant aux arpentages, toutes les terres dans le Nord-Ouest seront arpentées d'après le système maintenant suivi." (Honte! Honte!)

Dans la pétition qui recevait une réponse aussi impitoyable, les Métis de la Saskatchewan imploraient comme une grâce d'être exemptés de certain réglemen- tement les forçant à payer \$2 par acre pour les terres qu'ils occupaient. Ceci s'explique facilement. Les lots impairs appartenaient aux termes du contrat du Pacifique, au puissant syndicat, qui les vendait \$2 l'acre; à moins de payer cette somme, les Métis étaient donc forcés de déguerpir et privés de l'avantage, pour eux inestimable, d'être voisins et de rester les uns près des autres. Le gouvernement a perdu là une belle occasion de rendre justice. C'était facile, il n'avait qu'un mot à dire; il a refusé net. Est-il donc étonnant que les Métis aient pris leurs vieux fusils pour se défendre contre tant d'exactions? [Non! Non!] Gabriel Dumont et les autres signataires de cette pétition ont presque tous payé de leur vie ou de leur liberté leurs légitimes prétentions. Que demandaient-ils? De sacrifier pour leurs terres le système quadrangulaire. Certainement à y réfléchir du bon. Il serait bien plus beau pour Québec d'avoir des rues de quatre-vingts pieds de largeur et toutes tirées au cordeau, comme les villes américaines de l'ouest. Mais tout de même, si le gouvernement voulait déposséder vos citoyens pour élargir vos rues, est-ce qu'on ne passerait pas sur vos corps avant que de réussir à mettre à exécution ce projet géométrique? (Bravos.)

En juin 1881, le P. André, supérieur des Oblats, le même qui a publié récemment dans l'Électeur une lettre qui a fait beaucoup de bruit, écrivait au gouvernement pour réclamer la même justice au sujet d'un lot de 20 arpents dont il était dépossédé à Duck Lake et qu'il possédait comme l'un des premiers colons de St Antoine. Il racontait qu'un mois de n'a précédé un nommé John Kelly était venu s'emparer sans cérémonie de la moitié de son lot, sur laquelle il avait élevé une maison. "Et ce n'est pas un cas isolé, disait le révérend père... Le gouvernement devrait comprendre la nécessité de prendre de promptes mesures pour délivrer le peuple de griefs aussi intolérables; autrement l'état de choses pourrait devenir grave et sérieux." Le sang vous bouillie à l'idée que de tels abus sont restés impunis, et pourtant c'est ce qui est arrivé.

Les choses en vinrent au point que les arpenteurs commencèrent par avoir peur eux-mêmes, on menaçait de les empêcher de passer. Alors on fit des promesses au P. Leduc, qui monta en chaire et conseilla aux Métis de laisser faire les arpenteurs. Ceux-ci divisèrent les terres en lots de rivière au gré des Métis, mais tout à coup arriva un ordre d'Ottawa leur enjoignant de suspendre leur travail.

Les Métis avaient envoyé à grands frais le père Grandin en délégation à Ottawa. Le délégué et ses compagnons avaient fait 700 milles en traîneau tiré par des chiens, en janvier 1883. Il vit les ministres, et reçut d'eux force promesses inutiles qui n'aboutirent à rien. "Mais en fin de compte, télégraphie le père Leduc, nous n'avons que de l'eau bénite de cour..... Il nous faut plus que des promesses et des paroles, *verba volant; des actes et des écrits authentiques sont nécessaires, scripta manent.*" A force de supplier, on finit par obtenir la promesse suivante: "Le père Leduc fait rapport: un arpentage spécial en rivière est accordé sur une profondeur de deux milles; ceux qui avant l'arpentage s'étaient établis sur des terres qu'ils occupent aujourd'hui ne seront pas troublés." Le P. Leduc s'en retourne content; il a une promesse formelle des ministres.

Qu'arrive-t-il? J'ai honte de le dire — s'écrie avec force l'orateur, — le gouvernement mentit à sa promesse! La preuve, la voici. En novembre 1883, une pétition est adressée à M. Duck, portant 31 signatures, datée de St Louis de Langevin. Langevin! quelle ironie! (Rires) — C'est à St Louis de Langevin qu'étaient les terres de la compagnie de colonisation. Les pétitionnaires exposent que le P. Leduc leur a montré la promesse authentique du gouvernement d'accorder un nouvel arpentage par

lots de rivière, et disent que depuis ils attendent en vain les nouveaux arpentages promis. M. Duck transmet la pétition à Ottawa le 17 décembre, mais le gouvernement refuse de s'en occuper. Cette pétition était signée par Maxime Lépine, prisonnier, condamné à 7 ans de pénitencier; Baptiste Boucher, blessé; Isidore Dumas, tué; Charles Lavallée, blessé; William Swain, blessé. [Emotion.]

Le 19 janvier 1884, le P. Végréville écrit à M. Deville, chef des arpenteurs techniques à Ottawa: "L'automne est passé, l'hiver approche; que sont devenues les promesses?..... Considérez, je vous en prie, les conséquences d'un pénible retard. Les colons ont formé et forment tous les jours de nouveaux établissements sans savoir où se trouvent les bornes de leurs propriétés. Ces bornes, lignes droites, parallèles, inflexibles, diviseront les champs, passeront à travers les maisons, couperont les fermes..... à moins d'arpentage immédiat..... Quelles conséquences déplorables! Un mot de votre part suffira." Oui, un mot eût suffi, mais pendant six années, le gouvernement n'a pu se décider à le prononcer. Faute d'un mot, la guerre a éclaté. Les opprimés sont morts. Heureux ceux qui sont morts! ils ne se voient pas voués à l'échafaud, à l'exil ou au pénitencier! (Mouvement.) Et quels sont donc les coupables? Sir John, Sir Hector, Sir Adolphe! (Honte! Honte!) Oui, honte à ce Sir Adolphe improvisé, qui a le triste courage de mettre sur sa poitrine une décoration gagnée en dépensant 7 millions pour égarer les métis ses frères! (Longs applaudissements.)

Il y avait un autre grief qu'on aurait pu dissiper d'un mot. En 1869, le gouvernement s'était emparé du Nord-Ouest, en payant \$300,000 à la compagnie de la Baie d'Hudson, sans consulter les Métis. Ceux-ci, hommes fiers, français par le sang, n'ont jamais pu admettre cette vente.

Ils avaient droit à une compensation tout autant que la compagnie vendresse. Le gouvernement reconnut ce droit en accordant 1,400,000 acres de terre aux Métis. Le gouvernement McKenzie fit plus: il accorda 240 acres de terre à tout enfant mineur né avant le 15 juillet 1870. Or, ce qui était juste pour la Rivière Rouge l'était de même pour la Saskatchewan. Les pétitions se succédèrent: de Cypress Hills, 1868, 269 signatures; de Prince-Albert, juin 1878, 151 signatures; résolution du Conseil du N.-O., août 1878; lettre de M. Taché, janvier 1879; pétition de Prince-Albert, 19 mai 1880, 102 noms; de Qu'Appelle, été 1881, 112 noms; déclaration de Montour, 23 fév. 1883, à l'assemblée de Duck Lake; assemblée de Ste Catherine, 21 juin 1884.

La loi donnait aux Métis droit à 160 acres de terre, 240 acres pour leurs enfants, outre le homestead accordé à tout colon. C'est justement ce que Sir John McDonald a déclaré en chambre, le 21 mars 1885, refuser aux Métis. "En somme, dit-il, nous avons dit aux Métis que, s'ils veulent être considérés comme sauvages, il y a des réserves très étendues où ils peuvent aller avec les autres sauvages; mais que s'ils veulent être considérés comme hommes blancs, ils auront 160 acres de terre comme homestead. Ils ne sont pas cependant satisfaits de cela. Ils veulent avoir une concession de terre, quelque chose au-dessus de 200 acres et avoir ensuite leur homestead." C'est ainsi que la loi bienfaisante passée par le gouvernement McKenzie n'a jamais été exécutée. Les colons anglais même demandèrent en vain justice pour les Métis en janvier 1884. Pas de réponse.

C'est alors qu'ils sont allés chercher Riel au Montana. Riel fit des assemblées, exposa les griefs de ses amis. En mars dernier, le gouvernement chargeait des commissaires de faire le recensement à domicile au Nord-Ouest. Ce n'était qu'un leurre. Le gouvernement est resté les bras croisés jusqu'au 26 mars, c'est-à-dire jusqu'aux premiers coups de feu, car la bataille de Duck Lake eut lieu le même jour. Quatre jours après, le 30 mars, on avait une commission, qui en 3 mois a entendu 1,700 réclamations. (Honte!) Oui, honte! La justice arrivait trop tard, les opprimés étaient morts, leurs ossements blanchissaient les prairies, leurs terres avaient été dévastées. Mais quelle formidable responsabilité pour le gouver-

Comme c'est bien toujours Québec! Il a été tenu aux portes de cette ville une assemblée à laquelle assistaient plus de 5,000 citoyens de la paroisse de St Sauveur et de la ville de Québec.

Trois des hommes politiques les plus remarquables du pays, l'hon. M. Laurier, l'hon. M. Pelletier et l'hon. M. Langelier, ont pendant quatre heures exposé la situation politique et discuté les intérêts si importants de la ville et du district de Québec.

Cependant, le croirait-on? Les journaux du matin ne font pas la moindre mention de cette assemblée.

Si ces discours eussent été prononcés à Montréal, les journaux conservateurs, le Herald et la Gazette, la Presse et le Monde, en auraient publié un rapport de cinq à six colonnes.

Ici à Québec, toute l'attention des deux journaux du matin a été concentrée sur Jumbo!

Comme c'est bien toujours Québec!

L'événement du jour est l'arrivée du cirque Barnum.

Cette immense caravane a commencé à nous arriver par trains séparés hier après-midi. Un premier convoi de trois wagons a battu la marche; puis sont venus trois trains de dix-neuf wagons chacun. Il a fallu plusieurs locomotives pour franchir les rampes de Portneuf; chaque wagon était de double dimension.

On ne se fait pas d'idée de l'animation qui règne aujourd'hui en ville. Le transport de ce gigantesque matériel sur les hauteurs des Plaines est à lui seul tout un événement. On ne parle que du cirque, et tous les trains de chemins de fer, tout les bateaux, toutes les diligences sont encombrés monde.

La première représentation commencera à 2 h. cette après-midi.

On télégraphiait de Montréal la nuit dernière:

Montréal, 30—Deux cent dix-neuf personnes mortes de la picote ont été enterrées au cimetière catholique cette semaine. Mais il n'a été déclaré que 100 décès au bureau de santé; l'on ne sait pas encore ici quel est le nombre à répartir entre les différentes localités voisines qui ont sans doute fourni le reste.

Vingt-et-une personnes ont succombé au fleau ici aujourd'hui et 30 cas nouveaux se sont déclarés, mais ce rapport n'est pas vérifié.

Les officiers du bureau médical ont pris des arrangements pour que l'inhumation des personnes qui sont mortes de la picote se fasse la nuit, au cimetière catholique.

Un cas de cette maladie s'est déclaré à Lachine.

Le Dr Laberge ne croit pas que la fumigation des malles canadiennes ordonnée par le gouvernement des Etats-Unis, soit une mesure de précaution absolument nécessaire, mais la prudence l'autorise jusqu'à un certain point.

On dit que la maladie diminue à St Henri.

L'élection d'un conseiller pour le quartier Montcalm s'est terminée, samedi l'après-midi, par le triomphe de notre ami M. T. C. Aylwin.

Voici quel a été le résultat de la votation:

Aylwin..... 129

Green..... 64

Majorité pour Aylwin: 65

Si l'on considère les efforts énergiques, désespérés d'un certain nombre de meneurs non autorisés, ce résultat est des plus glorieux pour M. Aylwin.

Notre ami n'a pas encore trente ans et il est porté au conseil-de-ville par les citoyens les plus importants, indistinctement des partis politiques. C'est un beau témoignage, une haute appréciation des qualités qui le qualifient pour la vie publique.

Nos félicitations à M. Aylwin ainsi qu'aux contribuables du quartier Montcalm.

nement ! Le mal qu'il a fait est irréparable. Il ne peut pas rendre la vie aux 200 victimes tombées là-bas. Il est cependant une chose qu'il peut faire : c'est de rendre la liberté aux prisonniers ! (Longues acclamations.)

S'il y avait au parlement une majorité comme il devrait y en avoir, les ministres seraient mis en accusation dès la prochaine session. Au contraire, ce sont les vaincus, des héros, qui subissent leur procès.

Ici l'orateur rappelle la magnanimité du gouvernement américain qui, après une guerre civile de plusieurs années, le général Lee s'étant rendu le 9 avril 1865, proclamait l'amnistie le 29 mai. Pas une seule goutte de sang versé sur l'échafaud. Ici, un échafaud se dresse ; les prisons regorgent de prisonniers. Le général Grant, qui avait fait quelque chose de plus grand que Sir Adolphe, puisque *sur* il y a, faisait taire les réjouissances de ses soldats après la victoire pour ne pas blesser les vaincus ; il refusait les honneurs du Sénat, pour ne pas froisser ses frères du Sud. Ici, nous avons un Sir Adolphe qui se pavane avec ses décorations acquises à même le sang de ses compatriotes. Il n'y avait pas de croix sur la poitrine de Grant, mais au dedans il y avait un cœur. [Bravos.] Aussi, on a vu deux généraux du Sud venir lui rendre les derniers devoirs. La croix de notre ministre de la Milice devra lui brûler la peau ! [Applaudissements et rires.]

L'orateur s'est ensuite excusé de ne pouvoir parler de tout. Il dit quelques mots sur la question de la ligne courte. Il prouve par des faits que le terminus du Pacifique est irrévocablement perdu pour Québec, et que c'est se contenter d'illusions que de prétendre le contraire.

Cet admirable discours, qui avait déjà duré près de trois heures, s'est terminé par une brillante péroraison.

Reportez vos yeux en arrière, dit l'orateur ; il y a sept ans, il y avait des élections générales.

Les conservateurs offraient une recette infaillible au pays : la protection. Des forêts de cheminées devaient pousser dans Québec comme autrefois les forêts de mâts du St Charles. Sept années se sont écoulées : où sont les belles promesses ? La dette est augmentée de 100 millions, la dépense de 8 millions ; la guerre du Nord-Ouest a coûté énormément cher en argent et en vies, les prisons sont pleines de captifs. Une potence se dresse, dont l'ombre sinistre se répand jusque sur cette assemblée. Mais espérons, le ciel est aujourd'hui chargé de nuages, mais demain matin, le soleil apparaîtra dans sa royale beauté. De même on entrevoit déjà le jour brillant qui se lèvera bientôt, espérons-le, sur notre pays. (Applaudissements redoublés.)

L'HON. C. A. P. PELLETIER

M. le maire Fiset présenta ensuite à l'assemblée l'ancien député de Québec-Est, aujourd'hui l'honorable Pelletier, C. M. G., qui, après avoir félicité l'hon. M. Laurier, a fait une revue rapide des événements politiques de ces dernières années. On l'a vivement applaudi quand il a parlé des souvenirs bien chers que lui rappelait cette assemblée, les luttes d'autrefois dans lesquelles la population de Québec-Est l'avait toujours si bien soutenu. Il a surtout insisté sur la nécessité d'un union entre Canadiens-français, sans distinction de parti. Il faut agir promptement, ne négliger aucun moyen, imiter le bel exemple de nos compatriotes des Etats-Unis qui, eux ne pouvant pétitionner directement à Ottawa, travaillent à faire réclamer Riel comme sujet américain. Nos volontaires en partant pour le Nord-Ouest ont donné une grande preuve de loyauté, de dévouement d'autant plus vif qu'il n'est pas même encore rétribué. En effet, ces braves jeunes gens, qui ont des familles à soutenir, n'ont pas encore reçu toute leur paie. M. Caron est décoré, le général Middleton a touché \$20,000 de récompense, et les volontaires attendent encore leur pitance. (Honte ! Honte !)

L'honorable M. Pelletier a terminé en rendant hommage au dévouement de MM. Lemieux et Fitzpatrick et en donnant lecture de la lettre touchante que Mgr Taché leur a adressée pour les remercier de l'envoi des \$150 donnés par St Sauveur pour la famille Riel.

L'HON. F. LANGELIER

Appelé à grands cris, le maire de Québec prit la parole. Il s'est borné au bill des franchises et à la protection, questions qui n'avaient pas encore été touchées. Il a été acclamé quand il a dit que Sir John, n'osant pas recourir aux moyens violents de lord Sydenham, préfère les moyens doux, frauduleux ; il a inventé le bill des franchises, une loi menteuse dans son nom même. On reconnaît toujours Sir John ; en 1837, volontaire bureaucrate ; en 1849, incendiaire ; grattez le Russe, dit le proverbe, vous trouverez un cosaque ; de même grattez Sir John, vous trouverez le vieux brûlot de 1849. (Applaudissements.)

L'orateur a fait ressortir l'iniquité de cette loi, enlèvement du choix des électeurs aux législatures locales ; création d'un électoral indien ; atteinte aux privilèges des conseils municipaux ; création de 211 petites cours suprêmes qui coûteront un demi-million par année au moins.

Quant à la Protection, peut-on appeler ainsi un système qui consiste à protéger les riches manufacturiers au détriment du pauvre ; à dépenser \$511,000 comme l'an dernier pour importer des ouvriers étrangers qui font une concurrence désastreuse aux nôtres ; à peupler les villes d'ouvriers sans emploi, de familles en proie à la misère ? (Honte ! Honte !)

L'assemblée applaudit longuement l'hon. M. Langelier, puis elle appela à grands cris M. Ernest Pacaud. Celui-ci parla pendant environ une demi-heure, puis M. le Dr Dion, secrétaire de l'assemblée, mit aux voix la résolution suivante qui fut adoptée avec enthousiasme :

« Que les électeurs présents à cette assemblée, après avoir entendu l'exposé clair, complet, de la politique fédérale, pendant la dernière session, approuvent la conduite de leur député, l'hon. Wilfrid Laurier, et profitent de l'occasion pour lui exprimer leur haute admiration et leur vive gratitude pour la façon si distinguée avec laquelle il a défendu les droits de la ville de Québec et les intérêts nationaux de cette province. »

L'assemblée ne s'est dispersée que vers 7 h., après avoir poussé trois formidables hurras pour M. Laurier et les autres orateurs.

ACTUALITES

On dit que c'est Sir Charles Tupper qui a ordonné les nouvelles explorations pour le choix du Short Line, dont nous avons parlé samedi.

Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas jugé à propos encore cette fois de nommer un ingénieur pour représenter les intérêts de Québec.

Nous venons d'apprendre la mort de M. Adolphe Gagnon, ancien député du comté de Charlevoix, décédé à la Baie St Paul le 28 du courant. Dans un prochain numéro, nous donnerons sa biographie.

La Gazette de Montréal, l'organe de l'hon. Thos. White, et le Mail, le principal organe conservateur au Canada, disent que l'on constate par le résultat de la votation dans les cantons libéraux, à Cardwell, que les libéraux—en face de deux candidats conservateurs—ont préféré voter pour M. White.

Le Quotidien va-t-il encore prétendre que le parti libéral a été battu dans la personne du Dr Allison ?

La Gazette de Montréal dit que l'on a tort de faire autant de bruit à propos de la décoration accordée au général Middleton et à M. Caron.

« C'est, dit-il, une simple affaire de courtoisie que ces titres. On l'a accordée au Général Middleton parce qu'il a supprimé la rébellion et à M. Caron uniquement parce qu'il s'est trouvé à occuper le poste de ministre de la milice à l'époque de l'insurrection. »

Ce n'est pas là le langage que les autres journaux conservateurs ont tenu. On a prétendu, au contraire que l'on avait voulu récompenser M. Caron des services rendus au pays pendant l'insurrection et c'est pour cela que nous avons énergiquement protesté.

L'hon. M. Laurier est parti par le convoi rapide du Grand-Tronc, cette après-midi, pour retourner à Arthabaska.

L'hon. Félix Geoffrion est descendu samedi à Berthier, comté de Montmagny, pour passer quelques jours chez l'hon. juge Fournier, à sa résidence d'été.

Ce matin, le fleuve, le long de l'Isle d'Orléans, était couvert de bois de commerce descendant à la dérive.

On croit qu'un radeau a dû se briser.

Une foule de chaloupiers était à la poursuite de ce bois.

Aujourd'hui et demain, le vapeur Montmagny ne quittera Québec qu'à 5.20 p. m. au lieu de 4 h., afin de permettre aux habitants de l'Isle et de St Michel d'assister au cirque.

Les bateaux venant des campagnes environnantes étaient tous chargés ce matin de personnes désireuses d'assister au cirque.

M. O. A. Clément, notaire de la Baie St Paul, est décédé mardi soir le 25 août, à l'âge de 60 ans, après une maladie de trois ans qui s'était compliquée depuis cinq mois. Ses funérailles ont eu lieu vendredi. Beaucoup de parents et d'amis venus de toute part y assistaient.

Sir Charles Tupper, l'hon. J. H.

Pope, M. Schrieber sont arrivés, vendredi soir, par convoi spécial à St Jean, N.-B.

Ils ont visité le chemin de fer de l'In-tercolonial et le nouveau pont construit par le gouvernement.

Le parti a quitté St Jean, samedi l'après-midi, pour Halifax.

Les dépêches nous disent que le banquet donné à l'hon. Thos White, samedi soir, par les journalistes de Montréal a été un immense succès.

C'est aujourd'hui qu'a lieu à Ottawa le grand concours de tir, annoncé depuis quelque temps.

Un grand nombre de militaires accourus de toutes les parties de la Puissance y prennent part.

Le vapeur Union quittera le Cap à l'Aigle à 6.30 h. demain matin et arrivera ici dans l'après-midi.

Les journaux de Montréal ne tarissent pas d'éloges sur le compte de Son Honneur le maire Beaugrand.

Conservateurs comme libéraux, anglais comme français, admettent que c'est le maire le plus énergique, le plus habile, le plus généreux et qui fait le plus honneur à Montréal, et que la ville ait eu depuis bien des années.

Le Monde, l'organe de Sir Hector, dit que sur les trois commissaires nommés par "Sir" Adolphe pour faire enquête sur les contrats pour les transports pendant la dernière rébellion, il n'y en a pas un seul qui comprenne le français.

Les funérailles du jeune Arthur Carrel, fils de notre estimé concitoyen du Daily Telegraph, ont lieu à 2 h. 30 cette après-midi.

Vu la longueur de notre compte-rendu de l'assemblée d'hier à St Sauveur, nous devons remettre à demain la publication de l'article de la Minerve dénonçant les vols commis au Nord-Ouest sous l'administration de "Sir" A. P. Caron.

Après le discours de l'hon. M. Laurier hier après-midi à St Sauveur, de vieux citoyens de l'endroit sont montés sur l'estrade pour le féliciter et lui serrer la main.

On dit que la paix est maintenant assurée entre l'Angleterre et la Russie.

Il y a eu hier à Londres une conflagration qui a détruit de la propriété pour une valeur de £250,000.

Sarah Bernhardt vient de signer un engagement pour l'Amérique du Nord et du Sud pour l'an prochain, à raison de \$400 par représentation.

Les organisateurs du diner donné récemment aux volontaires du Nord-Ouest à Ottawa ont bien perdu de leur enthousiasme. Celui qui a fourni le diner n'est pas encore payé et va être obligé de les poursuivre.

Le colonel Dennison, du corps expéditionnaire des bataillons canadiens en Egypte, vient d'être décoré de l'ordre de St Michel et St George.

La Princesse Louise voyage incognito en Europe sous le nom d'une des mondaines anglaises les plus en vue, Lady Cowley.

L'hon. M. Laurier a Ontario

Nous traduisons du Globe :

« Voici maintenant que les organes de Sir John McDonald attaquent M. Laurier, l'un des hommes le plus intègres, le plus honorable, le plus désintéressé qui aient jamais paru dans l'arène publique en Canada. Digne successeur de Sir A. A. Dorion, M. Laurier jouit comme celui-ci de l'estime et de la considération de tous les citoyens des deux partis dont l'opinion ait quelque valeur. Il est autant estimé dans Ontario que dans la province de Québec. Quand M. Laurier visita cette province il y a quelques années, on lui fit les plus belles réceptions et tous ceux qui désiraient rendre hommage à son grand caractère à ses vertus de citoyen, captivés par ses manières modestes, son affabilité, l'aménité de son accueil, apprirent vite à le considérer comme le plus cher des amis. S'il lui prenait désir de suivre l'avis de Horace Greely et de venir passer quelques semaines dans l'ouest, il verrait que cette estime, cette affection n'ont subi aucune atteinte du temps écoulé. « M. Laurier est un de ces hommes publics dont peut à bon droit s'enorgueillir, non seulement sa province, mais le Canada entier. »

RENTREE DES CLASSES

La rentrée des nouveaux élèves à l'Académie Commerciale aura lieu lundi, et celle des anciens élèves est fixée au 1er septembre.

LETTRE DE LA CAPITALE

Ottawa, 29 août 1885.

L'association libérale d'Ottawa s'est réunie lundi dernier. Plus de deux cents personnes assistaient à cette réunion ; un grand nombre de personnes qui ne prennent jamais de part active à la politique, étaient présentes. Des résolutions furent passées, approuvant la conduite de M. Blake et des députés libéraux durant la dernière session. Chaque fois que le nom de M. Blake était prononcé, des applaudissements se faisaient entendre.

Une certaine presse annonce tous les jours que M. Blake perd du terrain parmi ses amis ; à toutes les assemblées, son nom soulève de chaleureux applaudissements.

Cette assemblée avait été convoquée pour réorganiser l'association. Il est temps que les libéraux se réveillent ; quelque bonne que soit une cause, elle ne peut pas triompher seule. La ville d'Ottawa a été perdue par les libéraux, en 1882, faute d'organisation suffisante. Une campagne électorale ne s'organise pas dans quelques semaines ; ce défaut a été général. Ayant à lutter contre un système de corruption, il ne faut rien laisser au hasard.

C'est surtout à présent qu'il va falloir être sur nos gardes. Sir John espère museler l'électorat avec la loi du cens électoral ; les avocats réviseurs, selon leurs instructions, n'épargneront rien pour plaire au grand chef ; en leur opposant des hommes capables, on déjouera leurs projets, mais ces hommes, il faut les trouver, et naturellement il faudra des fonds pour défrayer leurs dépenses. Le moyen le plus facile d'arriver à ce but, serait d'avoir une association libérale dans chaque division électorale.

Dans la province d'Ontario, chaque comté a son association libérale, ses conventions où les candidats sont choisis. Pourquoi la province de Québec ne suit-elle pas cet exemple ? L'esprit public paraît s'y réveiller, si j'en juge par les nombreuses assemblées qu'a tenues et tient actuellement, l'hon. M. Mercier, et qui sont pour lui une longue suite de succès. Le temps paraît propice pour fonder ces associations.

\*.\*

Le Free Press parlant de la nomination des cols. Jackson, Forrest et Whitehead, "pour s'enquérir des tripotages qui ont eu lieu lors du transport des troupes, durant la récente révolte," la commente comme suit :

« On dit que le col. Whitehead, qui est un des commissaires, est le protégé de M. Caron. Il fut envoyé, au commencement de la révolte, au Nord-Ouest pour aider à l'organisation et à l'administration du dit service de transport. Il donna un grand nombre de sous-contrats et son nom est souvent mentionné parmi ceux qu'on accuse de malversation. Est-ce que M. Caron ne trouve pas cela un peu ridicule de placer le Col. Whitehead dans la position de juge en même temps que celle d'accusé ? »

De cette manière, on connaîtra la vérité sur ces accusations quand M. Caron sera blasé de s'entendre appeler Sir Adolphe. Si le gouvernement montre autant de bonne volonté pour toutes les accusations lancées contre lui, fermons-nous les yeux et acceptons tout ce qu'il a fait, comme ayant été bien fait. Sir John jubilerait s'il en était ainsi. Que peut-on faire ? Avec sa majorité montonnière, il peut se permettre tout ce qu'il voudra.

\*.\*

Pour donner une idée du triomphe des conservateurs dans Durham-Est, je cite l'article suivant du Port Hope Guide :

« Dans aucune élection depuis vingt ans, n'a-t-on fait de la corruption aussi ouvertement que samedi, dimanche et le jour de la votation. MM. Aikens et McCormick, de Millbrook ; McLean et McCormick de Port Hope, et Thompson de Hope entr'autres ont reçu des sommes variant de quatre à six cents dollars pour être distribués. Deux mille dollars ont été mis entre les mains des toriers de Port Hope, pour l'achat des votes. Est-il surprenant que les conservateurs aient remporté la victoire et obtenu une majorité conservatrice dans Port-Hope, pour la première fois dans une lutte politique ? Le gouvernement de Sir John doit être dans une position bien embarrassante, pour avoir eu recours à une corruption aussi effrénée dans Durham-Est, qui passe pour être une de nos forteresses du toryisme. »

Les commentaires sont inutiles.

\*.\*

Le Courrier du Canada et autres castors ne sont pas contents, parce que la Marseillaise a été jouée au banquet offert par les citoyens de Québec aux délégués français. La Marseillaise leur donne tellement sur les nerfs, qu'ils ne peuvent laisser passer une occasion de

le dire sans montrer leur antipathie. Pouvait-on remplacer cet air par un autre ? N'est-ce pas, à l'heure qu'il est, l'hymne national de la France ?

Comme le diner était donné en l'honneur de Français, il était tout naturel de jouer l'air national français.

Trouveraient-ils étrange si l'on jouait Yankee doodle à un diner offert à des Américains ? Non, ils trouveraient cela parfait.

Quand on invite des étrangers, le savoir vivre exige qu'on les honore en jouant l'air national.

Que messieurs les castors se pénètrent de cela.

NAPOLÉON.

La défense de Riel

LES SOUSCRIPTIONS A MONTRÉAL

A une assemblée qui a eu lieu hier soir aux salles du comité général pour la souscription Riel, dit la Presse de samedi, il a été proposé par M. Jérémie Perrault, approuvé par l'hon. M. Laflamme, que les messieurs dont les noms suivent :

L. O. David, hon. Laflamme, C. Champagne, Jérémie Perreault, J. Préfontaine, J. O. Dupuis, A. Ouimet, George Duhamel, H. C. St Pierre, P. Rivard, C. De Lorimier, forment le comité exécutif. Adopté.

On décide que le bureau de souscription Riel soit tenu au No 94 rue St Jacques sous le contrôle et la responsabilité de M. l'échevin Jérémie Perreault, trésorier, et que M. E. G. Phaneuf agisse comme agent général du comité, avec M. Ernest Tremblay comme sous-agent.

Proposé par M. R. Préfontaine, appuyé par l'hon. M. Laflamme, que la somme de \$400 soit payée à MM. Fitzpatrick et Lemieux, les avocats de Riel, à même le montant des souscriptions jusqu'à présent, recueillies, afin de payer les dépenses de l'appel porté devant la cour du Banc de Reine de Manitoba—Adopté.

Le comité prie tous ceux qui ont des listes de souscriptions de faire rapport immédiatement.

M. Louis Perreault a souscrit \$50 au fonds de secours de Riel.

L'Union St Joseph a versée \$50.00 en acompte des \$107.00 qu'elle a souscrits.

La liste de M. Alphonse Brazcau a atteint le montant de \$60.90 ; celle de M. F. X. Craig \$160.00.

MM. Derome et Deschamps, bouchers du marché Bonsecours, ont réussi à réaliser parmi les bouchers du marché la somme de \$59.80.

La liste de M. J. O. Dupuis s'élève à \$96.07 ; comme on peut le voir, les souscriptions vont leur train ; nous enjoignons, encore une fois, tous ceux qui ont des listes de les remettre au comité afin de savoir à quoi s'en tenir.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Hier, des assemblées en faveur de l'amnistie des Métis ont été tenues dans les villes de St Jean, Iberville, St Jérôme, St Henri etc.

RIEL AUX ETATS-UNIS

Les Canadiens des Etats-Unis s'agitent beaucoup à propos de Riel. Partout on tient des assemblées et l'on signe des requêtes que l'on adresse au secrétaire d'Etat Bayard, lui demandant d'intervenir, vu que Riel a été naturalisé citoyen américain.

A Lewiston, une grande assemblée a été tenue dans la grande salle des RR. PP. Dominicains et une requête couverte de plus de 500 signatures a été adressée à M. Bayard.

A Biddeford, mardi dernier, une assemblée à laquelle assistaient près de 5,000 personnes a été tenue. L'honorable M. Daniel Côté, membre de la législature de l'Etat du Maine, fut appelé à la présidence et M. Cyprien Lacroix fut prié d'agir comme secrétaire.

Des discours furent prononcés par MM. Côté, Lacroix, Dumas, Lord et Paré. Tous prétendirent que Riel n'avait pas eu un procès équitable et que d'ailleurs on n'appliquait plus la peine de mort pour des crimes politiques.

Une pétition qui sera adressée au secrétaire Bayard, lui demandant d'intervenir, a été préparée et elle est déjà couverte de plusieurs milliers de signatures.

VENTE A L'ENCAN DE MEUBLES DE MENAGE

MM. Oct. Lemieux & Cie, ont reçu instruction de M. Humbert de vendre à l'encan lundi le 31 août tout le mobilier de sa résidence, consistant en : chaises en crin, tapis, étagère, sidebord, table à diner, gravures, collection d'oiseaux et de poissons empaillés, ornements, vaisselle, ameublement de chambre à coucher, poêle à trois ponts, poêle de cuisine, ustensiles de cuisine, glacière et grande quantité d'autres effets. Le tout vendu absolument sans réserve. La vente commencera à 2 h. p. m., précédés.

Les effets seront livrés immédiatement après la vente.



LE MILLION

(Suite)

Promesse en l'air, pure politesse, dit-il à Geneviève.

Mais ce simple incident, ce petit fait douloureux, surtout ce qu'il laissait deviner, le réveillait brutalement de sa quiétude, lui montrait plus cruellement encore la nécessité d'aller droit à l'oncle Dacre.

Et Victor Ribeyre, pour se donner du courage, se répétait, tremblant, qui voulait s'agacrer ;

Après tout, que lui demanderait je à l'oncle Dacre ? Un prêt, tout simplement..... Je lui rendrai son argent..... Qu'est-ce que quatre-vingt mille francs pour lui ? Et pour moi !

Il hochait la tête..... Pour lui ? Ce que c'était pour lui ? La vie, la vie même..... Et il hésitait ! Il avait la vanité naïve de ne pas demander un service à cet homme, le chef de la famille après tout ! Et puis qu'il s'agissait de l'honneur du nom !

J'irai demain. En montant dîner, il prit Olivier à part, sur le seuil du bureau :

J'attends demain, après déjeuner, la visite d'un client de Puerto-Santa-Maria..... Vous le recevrez, Olivier, n'est-ce pas ? et m'excuserez. Moi, je serai sorti ! Oai, je vais chez M. Dacre.

M. Dacre ! dit Olivier, dont les sourcils noirs se rejoignirent au-dessus de son nez droit, très fin.

Sa physionomie énergique était devenue presque sévère. Il passait sa main sur ses petites moustaches noires, fébrilement.

Cela vous étonne de me voir sortir ? ajouta Ribeyre en souriant. Oui, je sais aussi, vous n'aimez pas M. Dacre !

Je ne l'aime ni ne le déteste, répondit Olivier. Et, de sa voix brève, il laissa tomber, comme une sentence : j'ai pas à le juger !

Puis, souriant à son tour, et regardant Ribeyre avec une expression de dévouement absolu, presque mélancolique, comme s'il devinait le but de la visite du vieillard :

Bonne chance, monsieur Ribeyre ! messieurs, dit-il aux commis, vous pouvez fermer.

La soirée se passa pour Victor dans une longue réflexion de taciturne à la veille d'une bataille. Pendant que Geneviève, un peu triste (le Salon lui avait, disait-elle, donné la migraine), s'étendait sur une chaise longue, l'œil au plafond, regardant l'auréole qui faisait près de la rosace la lampe qui éclairait André et miss Mand, en visite, jouant distraitemment au jacquet, pour tuer le temps, — le pauvre homme, si peu habitué à solliciter, se demandait comment il s'y prendrait pour aborder auprès du vieil oncle la question d'argent. Il en avait chaud d'avance ! Parler d'argent, se présenter devant ce vieux, comme un mendiant qui demande l'aumône ! Qu'est-ce que Dacre y penserait de lui ?

Et il faisait, peu à peu, ce rêve qu'il n'avait besoin de personne, que la maison marchait, que Geneviève était heureuse, qu'il n'avait pas à solliciter, et le bruit des dés jetés sur le bois du trictrac, des dames poussées ou empilées doucement, le berçait d'une façon bizarre, monotone et douce comme le bruit régulier d'une pendule coupant ce silence d'une placidité de tous les jours.

Il s'était même presque assoupi, harassé sans doute, laissant tomber tomber à côté de son fauteuil le journal déplié, lorsque Geneviève, qui était sortie pour chercher dans sa chambre des carrés de guipure, rentra agitée.

Qu'y a-t-il ? fit Victor.

Rien !..... Il y a que François... se dispute avec la vieille Catherine... et déclare que le service de la maison est trop dur !

Elle ajouta, regardant son mari, d'un ton plein de reproches :

Vous entendez ?

J'ai peur, interrompit vivement André, que François ne s'ennuie à Paris ; et, décidément qu'il ne faille la congédier. Le mal du pays, peut-être ! Un mal qui, pour cette fille, se traduit par un service de moins en moins supportable. Mais, si vous voulez, je lui ferai comprendre qu'elle a grand tort de désobliger Catherine.

Je regretterai François ! fit Geneviève. Elle était aïroite. Elle coiffait bien.

Et Ribeyre n'osait parler. Il dit pourtant qu'on lâcherait de retenir la femme de chambre. Mais cependant si François voulait partir ! Il ne fallait pas trop regretter les gens qui s'en vont ainsi, fournisseurs de désastres, éclaireurs de la déroute. Puis le négociant pensait qu'après tout cette pauvre François était domestique pour gagner sa vie et, sentant la ruine, redoutant d'être mal payée, ne demandait qu'à aller servir ailleurs !

— Si elle s'en va, on la remplacera ! dit-il à Geneviève.

Mais ce simple incident, ce petit fait douloureux, surtout ce qu'il laissait deviner, le réveillait brutalement de sa quiétude, lui montrait plus cruellement encore la nécessité d'aller droit à l'oncle Dacre. Et puis qu'il s'agissait de l'honneur du nom !

Demain ! comme c'était loin ! Et cependant, pour ce timide, comme de même arriverait vite !

Victor déjeuna à peine le lendemain, inquiet André et Geneviève, comme s'il était malade. Non, il y avait une telle flamme dans son regard qu'il semblait au contraire rajeuni. Il partit comme un ouragan, après avoir embrassé et réembrassé sa femme et sa fille. Il prenait du courage sur leurs joues.

Certainement, s'il fût allé à un duel, il eût été moins ému..... Lui qui jamais n'avait sollicité, ni l'oncle, ni personne. Il s'était débattu, débattu !..... Travailler, "pocher", c'est tout simple ! On fait de l'argent avec son sang, ses insomnies, sa fièvre, l'émiettement maladif de sa vie, mais, du moins, on ne monte pas l'escalier des autres, on ne tire point, tremblant, un cordon de sonnette, avec des peurs de mendiant, on ne traverse pas, sous l'œil narquois des laquais, les antichambres où l'on vient implorer..... C'était pourtant cela que Ribeyre allait faire maintenant !

L'oncle Dacre ! Il le revoyait, dans son fauteuil à oreillettes, décharné, malade, méchant, et prenait plaisir à affecter une surêté qu'il n'avait pas !..... C'était du cœur surtout qu'il était sourd ! Et c'est à ce vieillard dar comme ses clefs, ses comme ses os, à ce squelette cliquetant et caquetant à travers sa chambre qu'il allait crier : — "Je me meurs faute de quatre-vingt mille francs ! Je sombre, je vais disparaître..... Sauvez-moi !"

— Il ne te sauvera pas, tu verras, va ! Il ne te sauvera pas !

Et de quel droit Victor accusait-il Dacre jusqu'au moment où, ayant tout conté au bonhomme, l'on le répondrait par un refus ? Ce qu'il allait lui demander, qu'était-ce donc, encore une fois, pour ce riche ? Une misère !

Ribeyre était arrivé, marchant très vite, devant la porte d'entrée d'un vaste hôtel de la rue Camartin, vieux bâtiment bourgeois d'une immense cosue, sentant le notariat ou la haute banque. Des annonces flambaient, au-dessus du portail, comme des bougies d'or. C'était là, au premier, derrière ces hautes fenêtres closes. Dans deux minutes, Ribeyre allait se trouver face à face avec ce vieux Dacre. Ah ! il fallait être éloquent, il fallait tout dire !.....

Mais en pensant à André mélancolique et à cette Geneviève, son adoration, dont il sentait le souffrance vague, Victor aurait bien touché le vieillard, oui, la, au cœur !

Il monta, après une hésitation, rapidement les marches du large escalier à rampe de fer, et souna.

Un domestique de haute taille ent'ouvrit la porte, parlementant avec Ribeyre, répétant que "monsieur était souffrant..... monsieur était en affaires..... monsieur n'était pas visible," lorsque, à hauteur du coude de ce grand garçon à mine diplomatique, Victor aperçut un petit visage tout rond de vieille femme, un visage coiffé de tulle noir et luisant, rouge comme une pomme.

— A quoi pensez-vous, Vincent ? C'est, dit une petite voix sûrette sortant de dessous le bonnet noir, le neveu de monsieur !

Ribeyre entra, remercia Mme Melle Branet, la gouvernante de Dacre, petite vieille trotinant partout comme une scuris et qui, ridée affreusement, avait l'air de rire toujours et ne rait jamais.

— Où est M. Dacre ? demanda-t-il.

— Dans le salon !

Elle s'empressait devant le négociant et traversait des vitraux de tous les temps, superbes, avec des reflets de rubis et des taches d'émeraude sur l'admirable bahus de la Renaissance et de Louis XIII

C'était un connaisseur, l'oncle Dacre y Ribeyre éprouvait toujours, lorsqu'il entrait chez lui, l'impression à la fois attristante et respectueuse d'une visite au musée de Cluny. Les loges sentaient le luxe et la mort. Richesses d'antiquitaires logées partout dans un vaste appartement fait pour les grandes réceptions et condamné à la solitude de ces bibelots précieux et de ces meubles rares. L'accumulation de ces richesses disparates, au lieu de charmer, donnait froid : elle faisait penser à quelque magasin de bric-à-brac. Tout traînait. Il y avait des tableaux à terre, des faïences en tas, sous les bahuts. M. Dacre, non seulement choisissait, mais il entassait. Sa rapacité d'avare se doublait de la voracité du bibelotier.

Ribeyre était bien certain de se sentir ému en face de l'oncle, mais la secousse fut plus vive encore qu'il ne s'y attendait.

A continuer



LE GRAND DOCTEUR DIO LEWI. SON OPINION EXPRESSE

Les témoignages si directs de profession, de la faculté, de médecins éminents et de tant d'autres personnes intelligentes et honorables en faveur du WARNER'S SAFE-CURE m'avaient grandement surpris à mesure que les meilleurs journaux reproduisaient ces attestations dans leurs principales colonnes. Comme je connais plus d'un de ces messieurs, la lecture de leurs témoignages me donna l'idée d'acheter quelques bouteilles du WARNER'S SAFE-CURE afin de l'analyser. Mieux que cela, j'en pris moi-même, ayant soin de tripler la dose prescrite. Je m'assurai ainsi que ce remède n'a rien d'offensif. J'ajoute même en toute franchise que j'en ferais usage s'il m'arrivait de souffrir des reins. De fait, la médecine s'arrête toute déconcertée et est obligée de confesser son impuissance en présence de plus d'un cas de mal des reins. D'autre part, les attestations de centaines de personnes dignes de foi et en possession de toutes leurs facultés ne laissent guère à douter que M. H. Warner ne soit tombé sur l'une de ces heureuses découvertes auxquelles l'humanité souffrante doit parfois le soulagement.



VOYAGES DE PLAISIR

A BORD DU "VEGA" Magnifique vapeur pouvant contenir 250 passagers

A commencer du 2 août 1885, le Vega fera les voyages suivants, le temps et les circonstances le permettant : LUNDI, fera le tour de l'île d'Orléans. Départ 1.30. MARDI, ira à l'île aux Grues. Départ 9.00 a. m. JEUDI, île aux Grues, 9.55 a. m. SAMEDI, Tour de l'île, 1.30 p. m. Tous les dimanches il fera des voyages intermédiaires à l'île d'Orléans, etc. Point de départ : Quai Champlain. Prix du passage, 50 c. Tous les soirs le vapeur Vega fera, si le temps le permet, une excursion, laissant le quai Champlain à 8 h. p. et revenant à 10 h. p. m. Prix, 25 c. 9 juillet

RABAIS EXTRAORDINAIRE SUR LES COFFONS JAUNES, LES COFFONS A DRAPS, LES COFFONS A OREILLETES, LES INDIENNES, LES COFFONS A SHIRTINGS, LES CROTONNES, LES POINTS A BEDEAUX, LES SERVIETTES ET SUR TOUS LES COFFONNAGES EN GÉNÉRAL. VENEZ JUGER PAR VOUS-MÊME. F.-X. LEPAGE & CIE, 53, rue de la Couronne.

A VENDRE Au faubourg St-Jean, une maison en pierre de taille, à deux étages, très bien faite et commodément située. Cour spacieuse. Pas de rente de terrain. Prix modique et conditions faciles. S'adresser à ce bureau. 7 juillet 1m

"L'ELECTEUR" JOURNAL QUOTIDIEN ET HEBDOMADAIRE ORGANE DES LIBERAUX du district de Québec Edition quotidienne. Un an \$4.00 Six mois 2.00 Trois mois 1.00 Edition hebdomadaire Un an \$1.00 Six mois 0.50 Trois mois 0.25 Le prix de l'abonnement est strictement payé d'avance.

LES CELEBRES PIANOS KNABE DE BALTIMORE



Cette fabrique est établie depuis près de 50 ans, et ses instruments ont acquis une Reputaion Universelle par l'EXCELLENCE DU SON, de la TOUCHE et de leur DURABILITE à toute épreuve. Je viens de recevoir un assortiment choisi de PIANOS A QUEUE, CARRES et DLOITS, et j'invite cordialement les musiciens et les acheteurs à venir les examiner.

L. E. N. PRATTE. SEUL AGENT POUR LA PROVINCE DE QUEBEC, 1676, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, 1676. A. B. DUPUIS 57, RUE ST-PAUL, 57 En face de MM. J. B. Renaud & Cie.

Spécialité de riches confiseries importées. Assortiment complet et varié de sucreries. Mélanges, Pastilles, Chocolats, Gum Drops, Bonbons français, Caramels, Jujubes, etc., etc. PEPPERMINT FORTE ET EXTRA-FORTE XXX BISCUIITS reçus journellement de la maison Viau & Frère, comprenant 42 différentes sortes. PRENEZ GARDE : Le marché étant inondé de confiseries contenant des ingrédients très nuisibles à la santé, je choisis l'occasion pour informer mes nombreux clients que tous les articles sortant de mon établissement sont absolument et parfaitement hygiéniques. Mes prix sont les plus bas du marché.

EN GROS SEULEMENT. 22 avril 8m ANALYSE DE LA CELEBRE BIÈRE ET PORTER LABATT DE LONDON, ONT. Par le Revd P. J. Ed. PAGE, Professeur de Chimie de l'Université-Laval

Québec, 4 mai 1885. J'ai fait l'analyse de la Bière INDIA PALE ALE, fabriquée par JOHN LABATT, London, Ontario, embouteillée par M. N. Y. MONTREUIL, Québec : c'est une bière légère contenant peu d'alcool, d'une saveur délicieuse et très agréable, d'une qualité supérieure et pouvant rivaliser avec les meilleures Bières importées tant Anglaises qu'Américaines. J'ai aussi analysé le Porter (XXX STOUT) de cette même Brasserie qui est d'excellente qualité, sa saveur est très agréable, c'est un tonique plus énergique que la Bière précédente, car il est plus riche en alcool, pouvant être comparé avantageusement avec tout Porter importé. Ces Bières et Porter de JOHN LABATT, de London, Ontario, sont fabriqués des meilleures qualités d'orge et de houblon, elles ne contiennent aucun ingrédient nuisible à la santé. P. J. ED. PAGE, Professeur de Chimie, Université-Laval, Québec. Le public est prié de se défier des contrefaçons ou substitutions. N. Y. MONTREUIL, seul agent, 179, rue St-Paul, Québec. 10 juin 3m

SOUMISSIONS DEMANDEES Des soumissions cachetées pour la construction d'une église, sacristie et presbytère seront reçues d'ici au 20 octobre prochain, devant être adressées au rév. M. Levesque, curé de la paroisse de St-Jérôme de Matane. Pour les instructions, les entrepreneurs devront s'adresser au bureau du soussigné, de 9 h. à 4. MM. les syndics ne s'engagent pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. GEO. EMILE TANGUAY, Architecte, 38, rue St-Eustache, Québec. 21 août 2m LIGNE DE LA MALLE ROYALE DE VAPEURS ALLANT AU SAGUENAY, TADOUSSAC, CACOUNA, RIV.-DU-LOUP, et MALBAIE. A commencer le 23 JUN les vapeurs de première classe bien connus St. Lawrence et Union partiront du quai St-André comme suit : Les MARDIS et VENDREDIS, à 7.30 heures a. m., le St. Lawrence pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! et arrêtera à la Baie St-Paul, Eboulements, Malbaie, Rivière du Loup et Tadoussac. Les MERCREDIS et SAMEDIS, à 7.30 A. M., le Union pour Chicoutimi et Baie des Ha! Ha! arrêtant à la Baie St-Paul, l'île aux Coudres, les Eboulements, Malbaie, Rivière-du-Loup, Tadoussac et L'Anse St-Jean. Laissant la Rivière du Loup : — Pour le Saguenay, à 5.00 p. m. le même jour, et pour Québec, les mercredis, jeudis et samedis à 5.00 p. m. et les dimanches à 7.00 p. m. On peut se procurer des billets et rentrer des cabines au Bureau Général des Billets, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis, et au bureau de la Compagnie de Navigation à vapeur du St-Laurent, quai St-André, et à bord du vapeur. A. GABOURY, Secrétaire, 22 avril

Traverse de l'île d'Orléans LE VAPEUR ORLEANS Capt. Bolduc A partir de lundi, le 12 courant, inclusivement, fera ses voyages ordinaires jusqu'à nouvel avis (le temps et les circonstances le permettant) : LAISSERA L'ILE QUEBEC 5 15 a.m. 6 15 a.m. 8 00 a.m. 9 15 a.m. 10 00 a.m. 11 30 a.m. 1 30 p.m. 2 30 p.m. 3 30 p.m. 4 30 p.m. 5 15 p.m. 6 15 p.m. LE DIMANCHE 11 30 a.m. 1 00 p.m. 1 45 p.m. 2 30 p.m. 4 00 p.m. 5 00 p.m. 6 00 p.m. Touchera à St-Joseph en allant et venant. Les jours de fête, un voyage se fera de l'île à Québec à 8 h. du matin. TRAVERSE DE ST-ROMUALD ET DE SILLERY VAPEUR "LEVIS" Capitaine Desrochers Le et après LUNDI le 11 MAI, jusqu'à nouvel ordre (le temps et les circonstances permettant) le trajet se fera comme suit : De Québec De St-Romuald. 6 00 a.m. 5 15 a.m. 9 00 a.m. 8 00 a.m. 11 30 a.m. 10 00 a.m. 2 00 p.m. 1 00 p.m. 4 30 p.m. 3 00 p.m. 6 15 p.m. 5 30 p.m. DIMANCHE De Québec De St-Romuald. 1 30 p.m. 2 00 p.m. 3 00 p.m. 5 30 p.m. 6 06